



Décision n° CODEP-CLG-2026-033605 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 4 juin 2026 modifiant la décision n° CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail, notamment les livres Ier à V de sa quatrième partie ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000087 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

Au 3^{er} de l'article 1^{er} de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, les mots : « Marc CHAMPION, chef de division de Dijon assurant l'intérim des fonctions de » sont remplacés par les mots : « François VILLEREZ, ».

Article 2

Le tableau II en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° La deuxième colonne de la ligne 10 est ainsi modifiée :

- Le premier alinéa est complété par les mots : « (jusqu'au 14 juin 2026) » ;
- La colonne est complétée par un second alinéa ainsi rédigé : « D'AUTUME Christian (à compter du 15 juin 2026).

2° La ligne 18 est ainsi modifiée :

- Les mots : « BANTI Jean-François » sont remplacés par les mots : « AUDOUIN Laurent » ;
- La quatrième colonne est complétée par les mots : « par intérim ».

Article 3

La ligne 4 du tableau IV en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifiée :

1° Les mots : « CHAMPION Marc » sont remplacés par les mots : « VILLEREZ François » ;

2° Les mots : « par intérim » sont supprimés.

Article 4

Après le tableau IV en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, il est inséré un tableau IV bis annexé à la présente décision.

Article 5

Le tableau VI en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° La ligne 3 est ainsi modifiée :

- Les mots : « BANTI Jean-François » sont remplacés par les mots « AUDOUIN Laurent » ;
- La dernière colonne est complétée par les mots : « par intérim » ;

2° A la ligne 4, la deuxième colonne est complétée par les mots : « (jusqu'au 14 juin 2026) » ;

3° Après la ligne 37-1, est insérée une ligne 37-2 ainsi rédigée :

37-2	BARDELAY Aurélie	PSN-RES/SNC	Chef du service de neutronique et des risques de criticité
------	------------------	-------------	--

4° La ligne 64 du tableau VIII en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée est supprimée.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 4 juin 2026.

Signé par :

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Pierre-Marie ABADIE

Annexes

Tableau IV bis : Liste des chefs de divisions délégataires en matière d'hygiène, de sécurité du travail, de prévention médicale et de protection de l'environnement, hors risque psycho-social

1	DE GUIBERT Paul	Chef Division de Bordeaux
2	LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	Chef Division de Caen
3	RIQUART Mathieu	Chef Divisions de Châlons-en-Champagne
4	CHAMPION Marc	Chef Division de Dijon
5	MEISGNY Thibaud	Chef Division de Lille
6	DURLIAT Paul	Chef Division de Lyon
7	JUAN Pierre	Chef Division de Marseille par intérim
8	BONDOIS Caroline	Chef Division de Nantes
9	FONTAINE Albane	Chef Division d'Orléans
10	CHRUPEK Thierry	Chef Division de Paris
11	PERIER-METZ Camille	Chef Division de Strasbourg